



Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 16/10/2023

ID : 060-216005777-20231010-DEL20231012-DE



# DÉLIBÉRATION N°2023/10/12

## Carnaval des possibles : soutien financier d'un évènement

L'an deux mille vingt-trois le 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur BESSET Frédéric, Maire,

**Etaient présents :** Frédéric BESSET / Laurent TARASSI / Marielle ERNOULT / Stéphane HAUDECOEUR / Jean-Michel MAZET / Christelle TERRE / Sébastien ROTH / Jean-Paul ROCOURT / Estelle SUEUR / Eric MÜLLER / Eva SALVADOR / Sylvie POYE / Fabiola BASSELIN / Sandrine MARSAL / Brigitte DUBOIS-LOMBART / Renaud PRADENC / Jérôme JAN / Laurent SALLIER / Christine DELAFOSSE / Sébastien BOGAERT / Magali MRUGALSKI / Frédéric BÉTHENCOURT

**Etaient absents :** Marie Annick LAROCHE (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Valérie VERON (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Caroline LEGROS-HUMBLOT (Pouvoir à Laurent SALLIER) / Michel EUVERTE / Pascale RIBOUILLARD

Secrétaire de séance : Estelle SUEUR

En exercice : 27

Présents : 22

Procurations : 3

Votants : 25

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la participation active de la Municipalité au Carnaval des possibles depuis cinq ans,  
Considérant que l'Association « Le Carnaval des Possibles » a sollicité la Municipalité pour l'organisation de sa manifestation annuelle à la Base de Loisirs qui a eu lieu cette année le 24 septembre 2023,

Considérant que cette manifestation poursuit des objectifs de développement durable important pour la municipalité, que cette manifestation est un rendez-vous de référence avec environ 2000 visiteurs cette année,

Les thèmes abordés lors du Carnaval des possibles sont entre autres : la biodiversité, le développement durable, le transport, l'alimentation,

Considérant que la commune souhaite poursuivre son soutien à cette manifestation à hauteur de 1000 € pour la cinquième année consécutive,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'octroyer un soutien financier à hauteur de 1000 € à la manifestation du 24 septembre 2023 organisée par l'association « Le Carnaval des Possibles »

Adopté à l'unanimité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Vu pour extrait certifié conforme au registre

Saint Leu d'Esserent, le 10 octobre 2023

Date de la convocation le 04 octobre 2023

**Le secrétaire de séance,  
Estelle SUEUR**



**Le Maire,  
Frédéric BESSET**